



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-48543>

Département(s) de publication : **22, 29, 35, 56**

Annonce n° **25-48543**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Guingamp-Paimpol Agglomération

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur "esquisse +" pour la construction d'une nouvelle piscine à Guingamp

Description : Le présent concours est organisé en vue d'effectuer les études relatives aux travaux nécessaires à la construction d'une nouvelle piscine à Guingamp. Le concours porte sur une construction neuve située Chemin de Cadolan Keravel, 22200 Guingamp. Guingamp-Paimpol Agglomération a pour objet de construire une piscine pour les scolaires et la population. La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 12 900 000 Euros HT en date de valeur d'avril 2025.

Identifiant de la procédure : 9f538bff-7c19-4b59-b7fd-a0c157437637

Identifiant interne : 2025_CONCOURS_PISCINE

Type de procédure : Restreinte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71300000 Services d'ingénierie

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Chemin de Cadolan Keravel

Ville : Guingamp

Code postal : 22200

Subdivision pays (NUTS) : Côtes-d'Armor (FRH01)

Pays : France

Informations complémentaires : Parmi les candidatures reçues, seuls trois candidats seront sélectionnés pour participer à la suite de la procédure. A l'issue de la consultation et sur proposition du jury, tous les candidats ayant remis des prestations répondant au programme bénéficieront d'une prime d'un montant de 60 000 Euros HT. Ce montant correspond à la remise de prestation de niveau Esquisse +. Cette prime est forfaitaire et non révisable. La rémunération du contrat de maîtrise d'oeuvre tiendra compte de la prime reçue par le lauréat et le montant de cette prime sera déduit du paiement de la phase APS. La prime est versée par l'acheteur aux participants sur proposition du jury. La rémunération de l'attributaire du marché de maîtrise d'oeuvre tient compte de la prime qu'il a reçue pour sa participation au concours.

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur "esquisse +" pour la construction d'une nouvelle piscine à Guingamp

Description : Le présent concours est organisé en vue d'effectuer les études relatives aux travaux nécessaires à la construction d'une nouvelle piscine à Guingamp. Guingamp-Paimpol Agglomération a pour objet de construire une piscine pour les scolaires et la population.

Identifiant interne : 2025_CONCOURS_PISCINE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : Le candidat individuel fournit l'ensemble des documents listés ci-après. Chaque membre du groupement fournira obligatoirement l'ensemble des renseignements et documents mentionnés ci-après : - La lettre de candidature établie à partir du formulaire DC1 contenant notamment la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat certifiant qu'il n'entre dans

aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du code de la commande publique. - La déclaration du candidat établie à partir du formulaire DC2 contenant la déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Le candidat doit présenter des garanties économiques et financières suffisantes en rapport aux prestations confiées dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre consécutif au concours. En application de l'article 3 de l'ordonnance du 17 juin 2020, l'acheteur ne tiendra pas compte des variations de chiffre d'affaires consécutives à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Les opérateurs économiques nouvellement créés doivent apporter la preuve de leurs capacités financières par tout moyen de preuve approprié, notamment par une déclaration appropriée de banques. Le candidat fournit une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. S'agissant du chiffre d'affaires minimal exigé, il est à noter que ce chiffre d'affaires est un chiffre global pour l'ensemble du groupement candidat. Il ne saurait être décomposé par membre cotraitant (Cf. article R. 2145-25 du CCP). Conformément à l'article R. 2142-12 du CCP, l'acheteur exige des candidats qu'ils disposent d'une assurance permettant de couvrir les risques liés à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre et présentant un niveau de garanties approprié et suffisant pour la mission de maîtrise d'oeuvre consécutive au concours.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Aptitude à exercer la profession d'architecte En application de l'article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la participation est réservée aux candidats qui présentent, soit à titre individuel, soit à travers un cotraitant du groupement, un architecte ou une société d'architecture répondant aux conditions définies par l'article 2 ou à l'article 10-1 de la loi du 3 janvier 1977 précitée. Ce dernier devra être mandataire du groupement. Il devra être inscrit à l'ordre (ou équivalent si le candidat est établi dans un autre état) et autorisé à exercer en France. Compétences exigées Outre les compétences d'un architecte, le candidat devra justifier qu'il dispose, au sein de son équipe, les compétences en : - Ingénierie fluides / thermique (traitement d'air, traitement d'eau, courants forts et faibles, chauffage, climatisation, ventilation), y compris SSI ; - Ingénierie structure ; - Voirie et réseaux divers ; - Économie de la construction ; - Ingénierie de la performance énergétique du bâtiment et démarche environnementale ; - Aménagement paysager ; - Acoustique. étant précisé en cas de groupement que l'un des membres peut réunir plusieurs compétences. Moyens techniques et humains Le candidat devra présenter des moyens techniques et humains adaptés : • présentation de moyens techniques, notamment numériques (matériels et logiciels), adaptés à la nature de la mission de maîtrise d'oeuvre ; • présentation de moyens humains en nombre et niveau suffisants au vu de l'importance et des exigences de la mission de maîtrise d'oeuvre. Seront fournies les preuves de

compétences et qualifications notamment par des CV, certificats de qualification professionnelle, attestations de capacité délivrées par des acheteurs publics et privés, ou attestations de formation Expérience professionnelle Le candidat doit présenter des garanties relatives à l'expérience professionnelle, en rapport avec les prestations confiées dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre consécutif au concours. Par co-traitant, l'Acheteur fixe les niveaux minimums d'expérience professionnelle suivants : - réalisation d'au moins un projet d'importance ou de complexité équivalente à l'opération envisagée - réalisation de missions de complexité comparables à l'objet du présent marché Le terme « réalisation » correspond à la conduite de missions effectivement contractualisées, et préférentiellement achevées. La complexité similaire des projets est décrite au règlement de concours. Les références en logements et bureaux ne sont pas acceptées. Les opérateurs nouvellement créés peuvent indiquer les expériences des personnels acquises antérieurement, sous réserve d'une présentation explicite et sans équivoque sur les entités contractantes et l'étendue de leur intervention sur les projets présentés. Sans mention explicite de la propriété de la référence, cette dernière ne sera pas considérée dans l'analyse.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Date limite de réception des offres : 04/06/2025 à 12:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Rennes

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Guingamp-Paimpol Agglomération

Numéro d'enregistrement : 20006798100015

Adresse postale : Service Marchés Publics 11 Rue de la Trinité

Ville : Guingamp

Code postal : 22200

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Adresse électronique : marchespublics@guingamp-paimpol.bzh

Téléphone : 0296135959

Adresse internet : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Rennes

Numéro d'enregistrement : 17350005900014

Adresse postale : 3 Contour de la Motte

Ville : Rennes

Code postal : 35044

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Téléphone : 0223212828

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 7680bb85-1cfa-4c8d-ac22-1a04865de691 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 29/04/2025 à 10:35

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/04/2025